



République Française  
Conseil Municipal d'Ecotay l'Olme  
Mairie - 42600 Ecotay l'Olme (Loire)  
tél 04.77.58.59.69 - fax 04.77.58.92.98 - ecotay@wanadoo.fr

**Nombre de membres**

**en exercice : 15**

**Présents : 14**

**Votants: 15**

**Convocation le :  
18/02/2025**

**Séance du mercredi 26 février 2025**

vingt-six février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Carine GANDREY, Maire.

**Sont présents :** Carine GANDREY, Robert JOANIN, Michelle MAY, Auriane GOURBEYRE, Robert MASSON, Christiane DUCLOS, Jean-Michel MARIANI, Daniel JAY, Catherine MEYNIEL, Guillaume PEYCELON, Jacques MARECHAL, Guy BAROU, Pascal MEFTAH, Aurélie DEMEURE

**Représentés :** Sylvaine MASSACRIER représentée par Aurélie DEMEURE

**Absents et Excuses :**

**Secrétaire de séance :** Pascal MEFTAH

**Objet de la délibération :**

**INSTALLATION DE  
SYSTEMES DE  
TELEGESTION  
INCLUANT LA  
MAINTENANCE AU  
PRESBYTERE PAR LE  
SIEL-TE  
DE\_011\_2025**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'installation d'un système de télégestion pour le gîte communal

Dans le cadre de la compétence optionnelle « SAGE », à laquelle la commune d'Ecotay l'Olme adhère, le SIEL-TE propose une option « Télégestion » comprenant l'installation d'un système de télégestion ainsi que la maintenance.

**Financement :**

Le coût prévisionnel de l'installation du système de télégestion est de 8400 € HT.

La souscription à cette option et la réalisation du projet entraînent le versement d'une contribution annuelle pour la maintenance de 244 € pour l'installation d'un système de télégestion pour le gîte communal (220 € de base + 1 € par point de pilotage (ici 24 points)) jusqu'à la fin de l'adhésion à la compétence optionnelle « SAGE ». Cette contribution est revalorisable selon le tableau annuel des contributions SIEL-TE et sera inscrite au compte 6554.

**Oùï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- Approuve la souscription à l'option « Télégestion » de la compétence optionnelle « SAGE », et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante,
- Approuve la contribution de la commune, étant entendu que la contribution sera calculée au montant réellement exécuté
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Carine GANDREY

Date de transmission de l'acte: 27/02/2025

Date de réception de l'AR: 27/02/2025

042-214200875-DE\_011\_2025-DE

AGEDI